## FORMULE MODÈLE RECOMMANDÉE

## CERTIFICAT DE CONFORMITÉ D'UNE ADOPTION INTERNATIONALE

Article 23 de la Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale

1 - L'autorité soussignée:
(Nom et adresse de l'autorité compétente de l'État où l'adoption a eu lieu)
2 - Atteste que l'enfant:
Nom de famille:
Prénoms ou surnoms:
Date de naissance: jour mois année
Lieu de naissance:
Résidence habituelle:
3 - A été adopté en vertu de la décision de l'autorité suivante:
En date du:
Cette décision est définitive depuis le:
(Au cas où l'adoption a eu lieu de façon autre que par décision d'une autorité, veuillez préciser les données correspondantes)
4 - Par la ou les personne(s) suivante(s):
a Nom de famille de l'adoptant:
Prénoms ou surnoms:
Date de naissance: jour mois année
Lieu de naissance:
Résidence habituelle au moment de l'adoption:

b Nom de famille de l'adoptante:
Prénoms ou surnoms:
Date de naissance: jour mois année
Lieu de naissance:
Résidence habituelle au moment de l'adoption:
5 - L'autorité soussignée constate que l'adoption attestée ci-dessus est conformé à la Convention et que les acceptations prévues à l'article 17, lettre c, de celle-c ont été données par:
a Nom et adresse de l'Autorité centrale de l'État d'origine:
Acceptation donnée le:
b Nom et adresse de l'Autorité centrale <sup>1</sup> de l'État d'accueil:
Acceptation donnée le:
6 - [ ] L'adoption a eu pour effet de rompre le lien préexistant de filiation.
[ ] L'adoption n'a pas eu pour effet de rompre le lien préexistant de filiation.
Lieu: date:
Liou
Signature / Sceau

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ou de la personne, organisme ou autorité publique délégué en vertu de l'article 22, al. 1 ou 2, de la Convention.